



**SEANCE DU BUREAU DE LA COMMISSION
LOCALE DE L'EAU DU SAGE BAIE DE
LANNION
DU 12 FEVRIER 2021**

Avis du Bureau de la CLE

**Dérogation à la règle du SAGE Baie de Lannion encadrant les projets en zones humides
Projet de raccordement au réseau collectif en zones humides
Demande monsieur et madame LAOT, Trébeurden
*Avis n°B_2021-05***

Le 12 février 2021, le Bureau de la CLE du SAGE Baie de Lannion s'est réuni en visioconférence.

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux

Etaient présents :

Madame Annie Bras-Denis, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur François Ponchon, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Jean-Pierre Giuntini, Guingamp Paimpol Agglomération
Madame Virginie Doyen, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur Guy Pennec, Morlaix communauté
Monsieur Jean-Yves Le Corre, Syndicat mixte Goas Koll – Traou Long
Madame Gaby Cadiou, Conseil régional de Bretagne
Monsieur Gervais Egault, Lannion-Trégor Communauté

Excusés :

Monsieur Paul Le Bihan, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Éric Le Creurer, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Yvon Le Creff, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Rémi Guillou, Guingamp Paimpol Agglomération

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Etaient présents :

Monsieur Patrice Desclaud, Association Eau et Rivières de Bretagne
Monsieur Yves Le Bihan, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor

Excusés :

Monsieur Jean-François Jeandet, Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer
Madame Edwige Kerboriou, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor
Monsieur Michel Le Guen, Association des propriétaires riverains des Moulins de Bretagne
Représentant GAB22/CEDAPA

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Etaient présents :

Monsieur Pierre Prodhomme Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Monsieur Bruno Lebreton Mission InterServices sur l'Eau et la Nature des Côtes d'Armor

Exposé :

Le 7 janvier 2021, monsieur et madame Laot ont adressé à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion une demande de dérogation au sujet d'un projet de branchement de leur système d'assainissement des eaux usées au réseau public qui passerait à travers la parcelle n° AH 807, propriété de la commune de Trébeurden, située sur la commune de Trébeurden et sur laquelle une zone humide a été identifiée.

Cet aménagement leur permettrait d'éviter un raccordement qui remonterait via les parcelles n° AH 782, AH 802, AH 809 et AH 808 et qui les contraindrait à utiliser une pompe de relevage. Les travaux envisagés répondraient aux ambitions écologiques préconisées, à savoir la réduction de leur impact sur le fonctionnement de la zone humide.

Le constructeur s'engage à respecter les prescriptions préconisées par les services de Lannion-Trégor Communauté et les instances du SAGE Baie de Lannion ainsi qu'à permettre aux services compétents de vérifier la conformité des travaux effectués avant rebouchage.

Décision :

Vu le SAGE Baie de Lannion approuvé le 11 juin 2018 et sa disposition n°55,

Vu la règle n°3 du SAGE Baie de Lannion « encadrer les nouveaux projets conduisant à la destruction des zones humides »,

Vu le courrier adressé par Lannion-Trégor Communauté (service assainissement) à monsieur et madame Laot le 14 décembre 2020,

Vu le dossier transmis par monsieur et madame Laot,

Vu le permis de construire n° PC 22 343 20 C0025

Considérant que le passage du réseau d'assainissement sur la parcelle n° AH 807 entraîne un impact sur la fonctionnalité de la zone humide,

Considérant qu'en application du principe « éviter, réduire, compenser », une solution alternative préservant la zone humide existe et que cette solution figure au plan de masse fourni dans le dossier de demande de permis de construire,

Considérant que le projet n'est pas un projet collectif d'assainissement,

Le Bureau de la CLE formule à l'unanimité un avis défavorable à la demande de passage du réseau d'assainissement collectif en zone humide.

Madame Annie Bras-Denis

Présidente de la CLE du

SAGE Baie de Lannion

Vice-Présidente de

Lannion-Trégor Communauté